



Ordre du jour de la séance ajournée du conseil de la Ville de Saint-Basile, tenue le 11 novembre 2024, à 19h00, au 41 avenue Caron (bibliothèque), Saint-Basile

1. **Présence et quorum**
2. **Ouverture et adoption de l'ordre du jour**
3. **Procès-verbal**
 - 3.1. Acceptation des procès-verbaux de la séance régulière du 15 octobre 2024 et de la séance ajournée du 28 octobre 2024
4. **Trésorerie**
 - 4.1. Comptes à payer – Fournisseur – Salaires – Débours
 - 4.2. Dépôt des états financiers comparatifs de la Ville au 30 septembre 2024
 - 4.3. @Renouvellement du portefeuille d'assurances générales
 - 4.4. Adoption du règlement abrogeant le règlement numéro 10-2018 sur la gestion contractuelle de la Ville de Saint-Basile
5. **Période de questions •**
6. **Correspondance**
 - 6.1. Bordereau de correspondances
7. **Loisirs**
8. **Urbanisme**
 - 8.1. Demande de dérogation mineure no 06-2024 – lots 6 518 734, 6 518 735 et 6 518 736
 - 8.2. Demande de dérogation mineure no 07-2024 – lot 6 518 731
9. **Projets**
 - 9.1. Politique pour vente de terrains – transfert d'une promesse d'achat lot # 6 518 703
 - 9.2. Politique pour vente de terrains – autorisation d'un délai supplémentaire de construction lot 6 518 736
 - 9.3. Décompte numéro 10 libération retenue Garage – Agrandissement du garage municipal
 - 9.4. Décompte numéro 9 – Agrandissement de la caserne et réaménagement de l'Hôtel de Ville
 - 9.5. Décompte numéro 3 – Mise aux normes aqueduc Saint-Anne
 - 9.6. Politique pour vente de terrains – transfert d'une promesse d'achat lot # 6 170 258
 - 9.7. Autorisation de déposer au PAVL – Axe redressement-sécurisation
10. **Service incendie**
11. **Hygiène du milieu**
12. **Travaux publics**
 - 12.1. Octroi de contrat – Achat d'un camion pour le service des travaux publics
13. **Direction générale**
14. **Varia**
 - 14.1. Rapports de comités
15. **Levée de la séance**

Ajournement le 25 novembre 2024

- Lors de la période de questions, le président d'assemblée (le maire) vous invitera à vous présenter (nom et adresse) et à poser vos questions, qu'elles soient en lien avec des points à l'ordre du jour ou non.
- Vous devez respecter les règles d'ordre et de courtoisie, et vous adresser uniquement au président d'assemblée. Ces règles visent à préserver un certain décorum et à favoriser des échanges respectueux et constructifs entre les élus et les citoyens.
- À la fin des échanges, soyez libre d'assister à la suite du conseil ou simplement quitter pour vos obligations personnelles.